

Mesures compensatoires Aix – Luynes 2

Construction d'un 2^{ème} établissement pénitentiaire
à Aix en Provence

- Déclassement et **consommation de 13.5 ha** de terres
- Maître d'ouvrage public : **Etat** représenté par l'APIJ
- **Fait générateur antérieur à la loi « ERC agricole »**
mais volonté de devancer la réforme
- **Convention Chambre d'Agriculture – APIJ**
 - Gestion du fonds compensatoire confié à la Chambre
 - Détermination des besoins et propositions d'actions
 - Mise en œuvre des actions avec les partenaires identifiés



Une dimension partenariale forte dès le début



Diagnostic préalable réalisé par la Chambre d'Agriculture

- Audit des besoins agricoles locaux, recensement des friches et surfaces sous-valorisées sur la région aixoise

- Mise en perspective avec les actions et projets des collectivités, partenaires réguliers dotées de politiques agricoles fortes
 - ✓ Conseil Département et Métropole CT Pays d'Aix

- Repérage des partenariats techniques et des outils à mobiliser
 - ✓ Safer, Etablissements d'enseignement agricole, etc ...

- Définition des actions et des collaborations techniques et/ou financières à mettre en œuvre pour leur réalisation

Les actions retenues



- **Création d'un espace test agricole** en maraîchage circuit court à **Luynes** (sur foncier métropolitaine)
 - ✓ Un projet partenarial par excellence (CA13/CD13/Métropole), intégré dans une démarche globale en faveur de l'agriculture périurbaine
 - ✓ Une enveloppe compensatoire contribuant significativement aux investissements nécessaires
 - ✓ Une vue à moyen/long terme pour un fonctionnement optimal et pérenne (recrutement couvés, s'occuper de l'après ...)

- **Une action foncière ad hoc en région aixoise en direction des surfaces agricoles sous valorisées**
 - ✓ **Convention Chambre – Safer** (veille foncière inspirée du mécanisme CIF sur parcelles en friches et sous valorisées, animation sensibilisation pour approche amiable, possibilité d'articulation avec la CIF métropolitaine au cas par cas), possibilités de stockage, ...
 - ✓ **Aide à la remise en état** des surfaces en friches mobilisées
 - ✓ **Articulation de l'action avec les besoins des porteurs de projet** à la sortie de l'espace test ou autres...

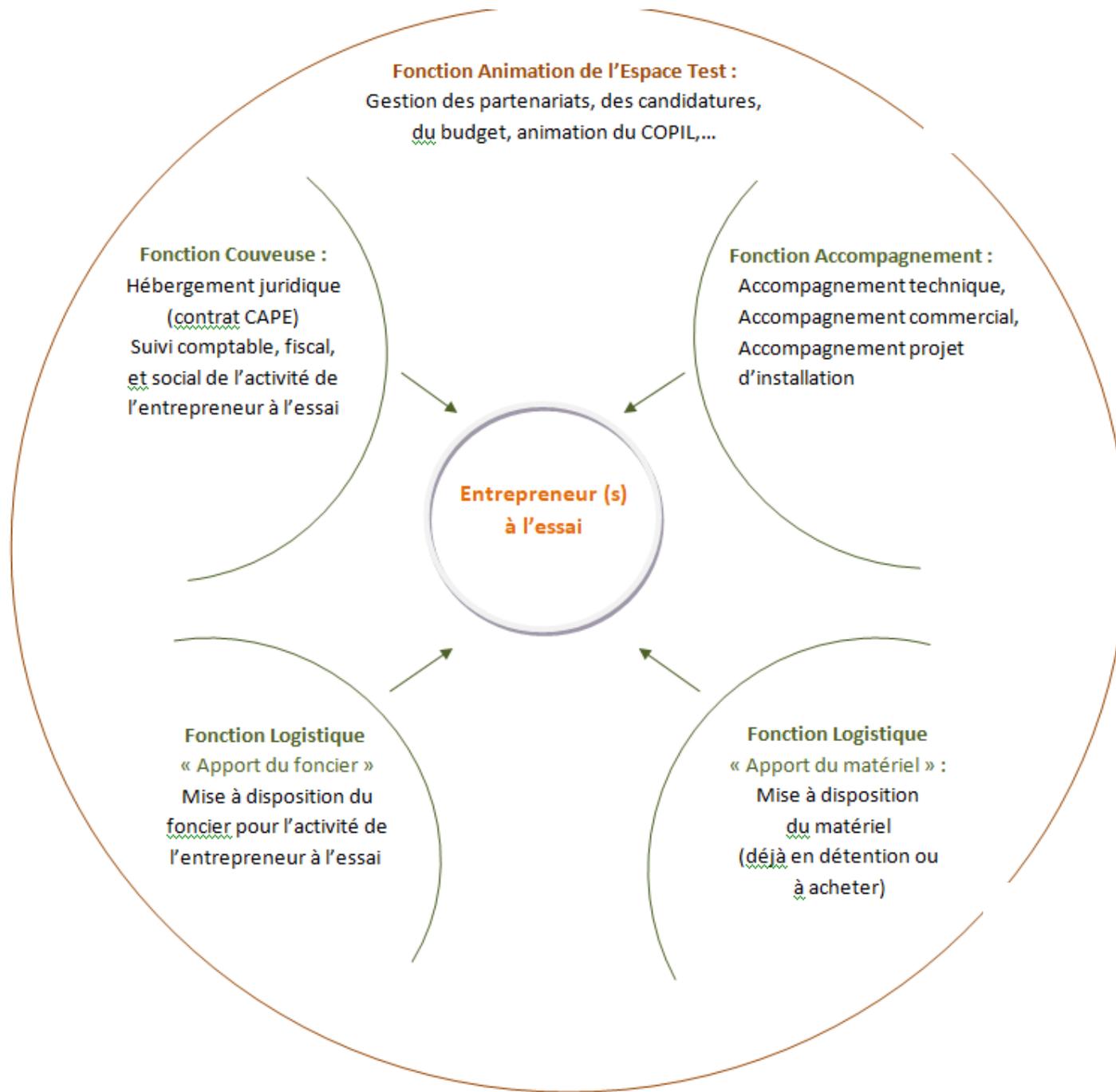
Une démarche globale

Un projet intégré qui fait sens



- **Démarche globale de « pépinière agricole »** dont l'objectif est de :
 - ✓ Favoriser les installations
 - ✓ Permettre leur consolidation
 - ✓ Dans l'esprit du PAT permettre un développement agricole local en phase avec les attentes des porteurs de projets, l'économie agricole et la demande sociétale – un vrai projet de territoire

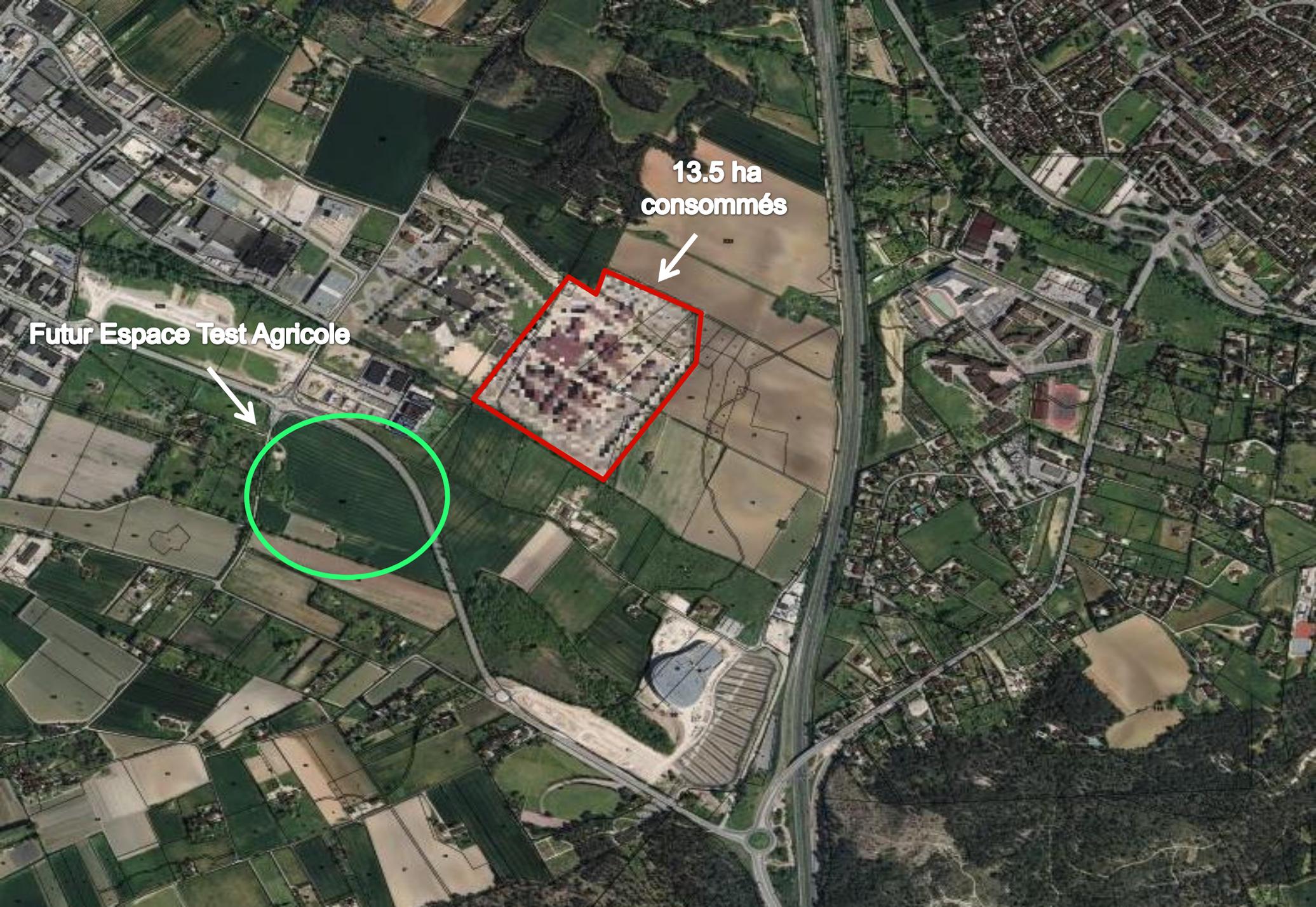
- ❖ test et renforcement des compétences = espace test
- ❖ mobilisation du foncier pour l'installation « en vrai » = action foncière
- ❖ accompagnement/consolidation dans le temps = suivi post installation renforcé
- ❖ Des ponts évidents avec d'autres actions phares déjà menées sur le territoire avec les partenaires : Halle de producteurs Terres de Provence , Drive fermier, Agri local 13, ...
- ❖ De nombreux partenariats et compétences mobilisés



COMPOSANTES

DE

L'ESPACE TEST

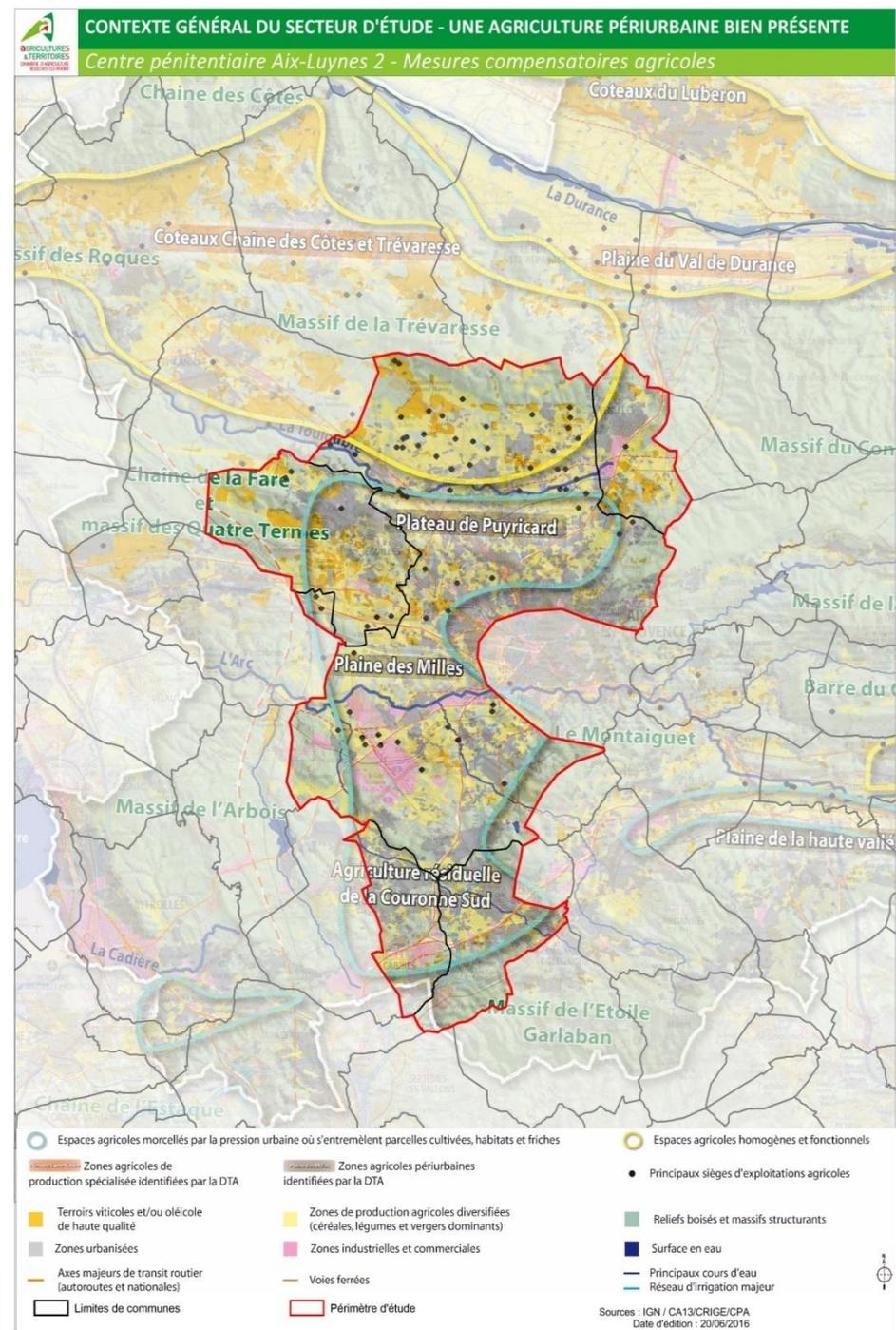


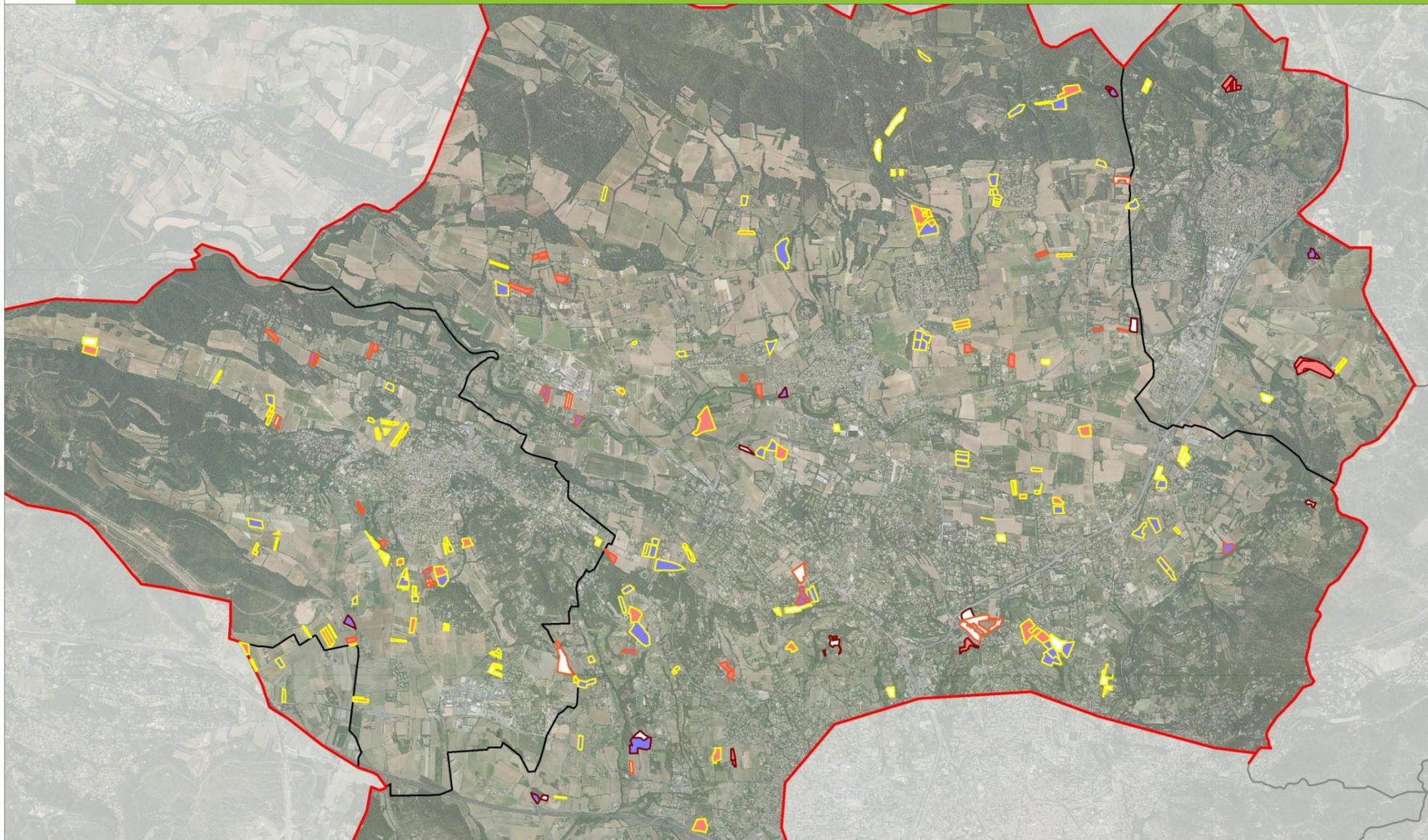
13.5 ha
consommés

Futur Espace Test Agricole

Un périmètre d'action foncière large

- Aix en Provence et aussi
- Venelles
- Eguilles
- Ventabren
- Cabriès
- Bouc Bel Air
 - ✓ Contexte périurbain à urbain
 - ✓ Grosse pression – rétention foncière
- + de 400 ha recensés à mobiliser
- Près de 200 ha sous utilisés
- Actualisation régulière du recensement
 - ✓ Un partenariat établi avec la SAFER
 - ✓ Un travail spécifique Chambre sur la mise à disposition des terres aux exploitants





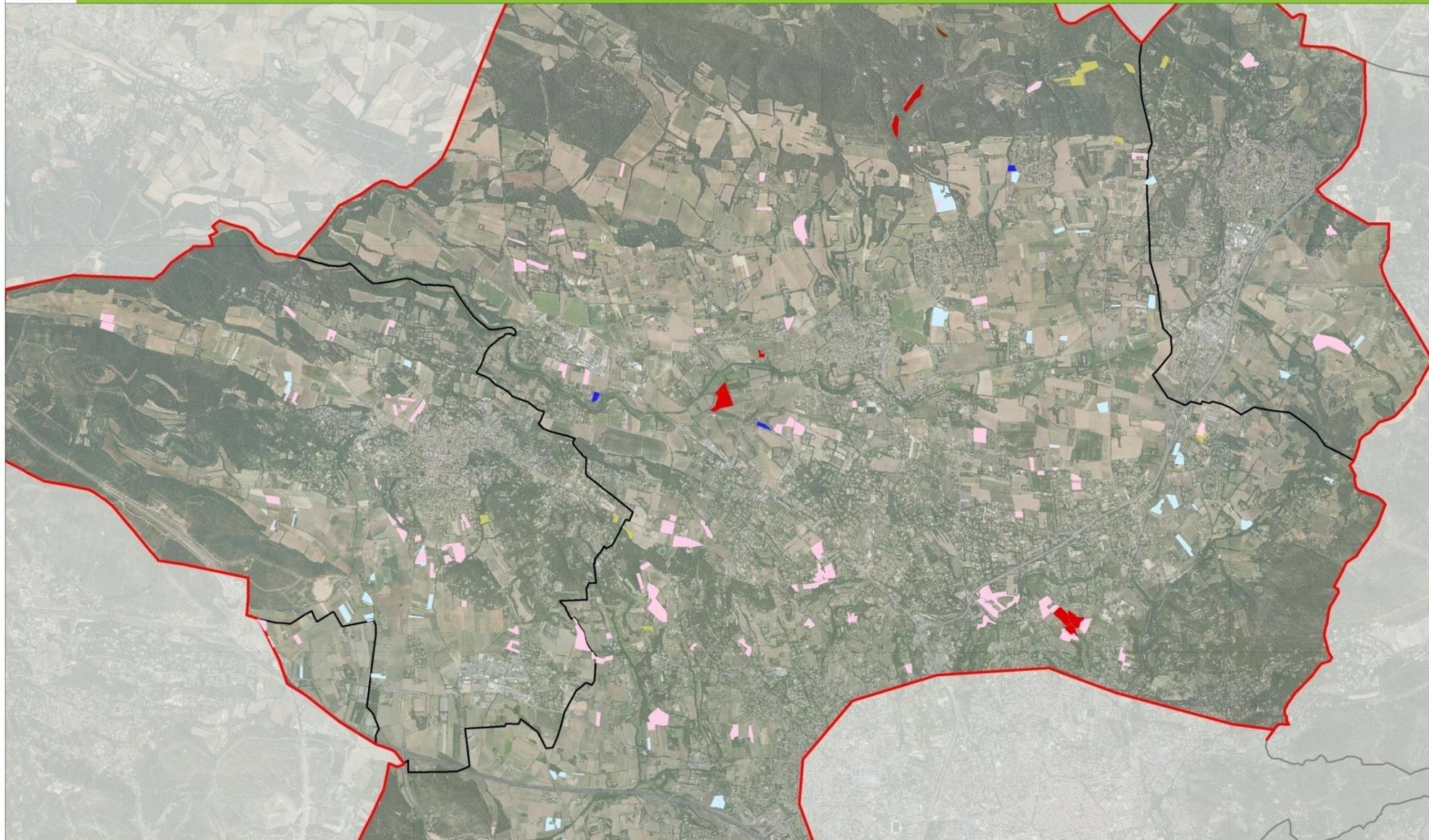
Légende

-  Limites de communes
-  Périmètre d'étude

- Accès
-  Facile
 -  Moyen
 -  Difficile

-  Friches agricoles prioritaires herbacées
-  Friches agricoles prioritaires arborées/boisées
-  Friches agricoles prioritaires arbustives





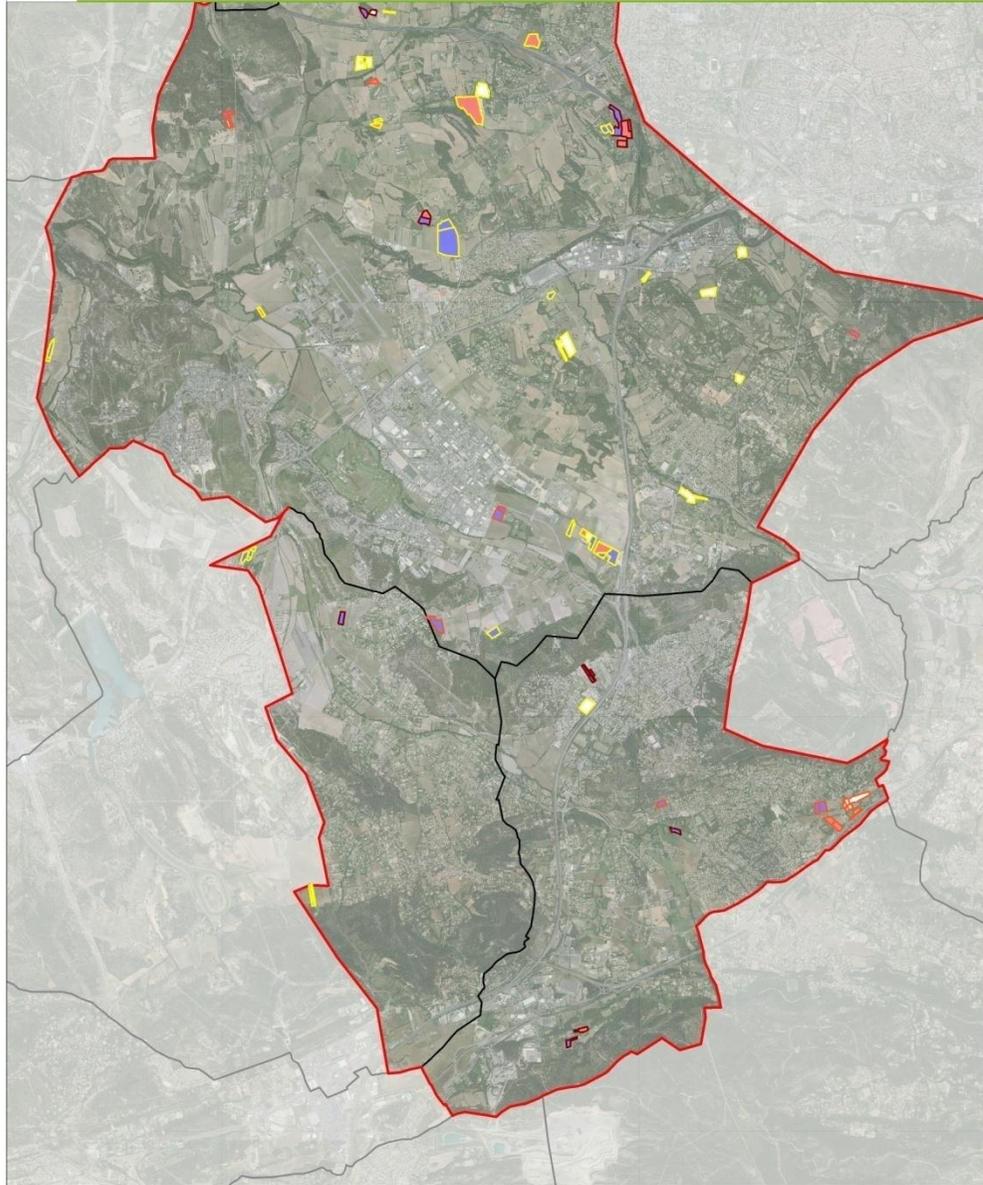
Légende

-  Limites de communes
-  Périmètre d'étude

-  bonne à très bonne aptitude hors zone inondable
-  bonne à moyenne aptitude hors zone inondable
-  bonne à très bonne aptitude en zone inondable hors lit mineur

-  bonne à moyenne aptitude en zone inondable hors lit mineur
-  aptitude faible cultures rustiques hors zone inondable
-  aptitude faible cultures rustiques en zone inondable hors lit mineur



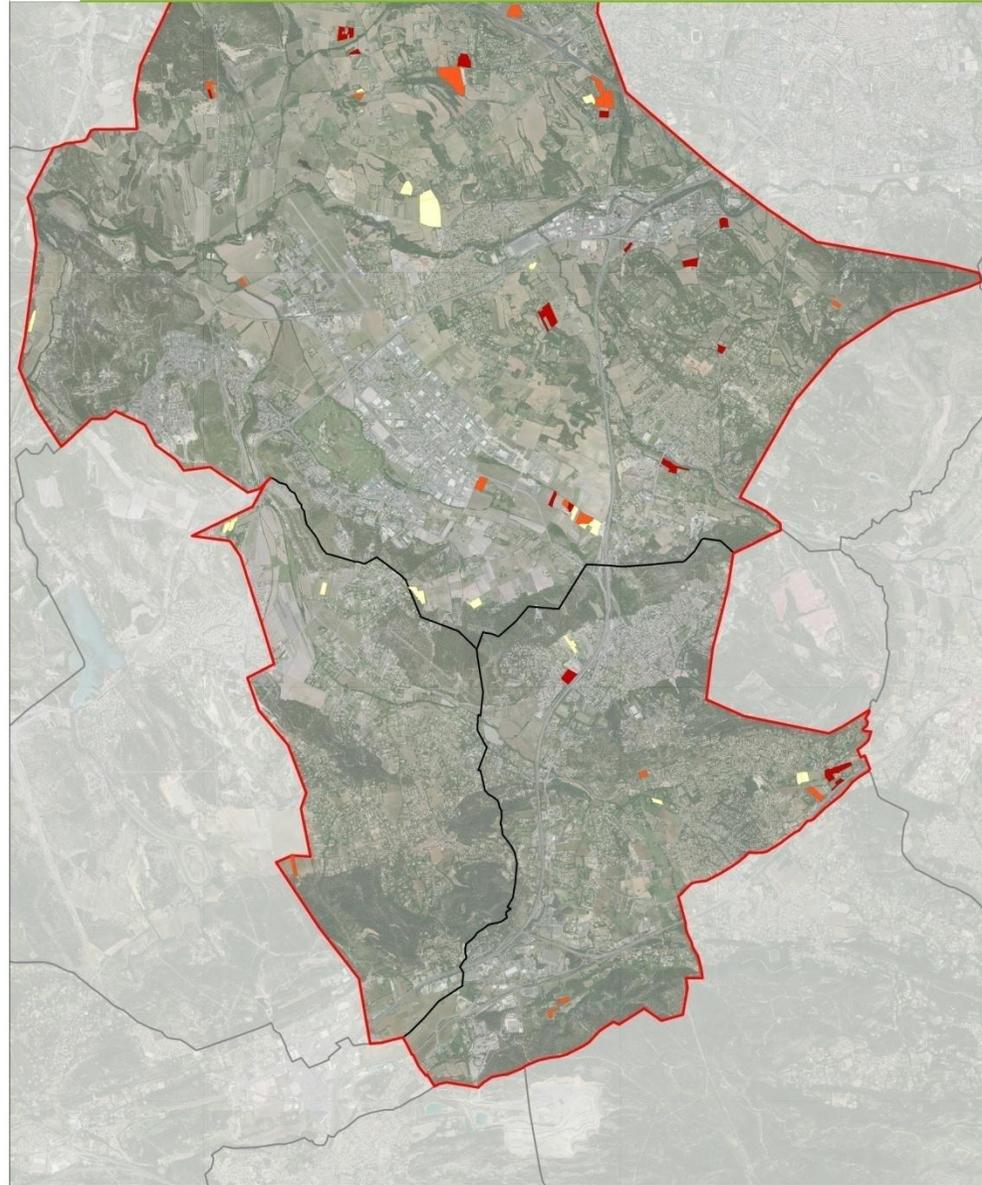


Légende

- Limites de communes
- Périmètre d'étude

- Accès**
- Facile
 - Moyen
 - Difficile

- Friches agricoles prioritaires herbacées
- Friches agricoles prioritaires arborées/boisées
- Friches agricoles prioritaires arbustives



Légende

- Limites de communes
- Périmètre d'étude

- Coût de reconquête**
- bas
 - moyen
 - élevé



Mutualiser les moyens pour un projet partagé et structurant qui s'inscrit dans le temps



➤ Une enveloppe compensatoire qui :

- ✓ Entre dans le tour de table financier de l'opération et contribue à en déclencher la faisabilité
- ✓ Hisse l'agriculture au rang de partenaire financier du projet aux côtés d'autres grands contributeurs motivés et très impliqués (Métropole et Conseil Départemental)

➤ Une action de long terme :

- ✓ Notamment en matière foncière
- ✓ Mais aussi en matière de renouvellement des générations et d'installation
 - Tout particulièrement dans le secteur considéré
- ✓ Qui s'inscrit complètement dans la philosophie et les objectifs du PAT
- ❖ **Propositions en cours d'élaboration sur l'utilisation de 2 autres fonds compensatoires locaux (opérations en cours sur Aix en Provence) pour favoriser cette inscription dans le temps et accroître encore l'efficacité du dispositif ...**